



COMMUNE DE FARGES
PROCÈS-VERBAL
Conseil Municipal n° 27 - Séance du 21 mars 2023

Celui-ci s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, 870 Rue de la République, 01550 Farges, après convocation envoyée le 16 mars 2023, sous la Présidence de Monique GRAZIOTTI, Maire.

Ouverture de la séance à 20h35

Présents : GRAZIOTTI Monique – LUCK Guillaume – ZEIGER Véronique - BESTMANN Patrick - DIEUDE Benjamin - BILLON-BRUYAT Raphaël - BERGES Sébastien - EWERT Birgit – ROUAULT Steven - CHASSAGNE Huguette

Absents : DEFUIDE Dorianne, LEVEUGLE Isabelle, BADANO Vanessa

1. Conseil Municipal :

Désignation du secrétaire de séance : BILLON-BRUYAT Raphaël

Procès-verbal N° 26 :

Accepté à l'unanimité

2. Communauté d'agglomération du Pays de Gex : les comptes rendus des réunions sont disponibles sur le site de la CAPG et au secrétariat de la Mairie : Il est fait état des sommes importantes prévues au budget 2023 de la CAPG, notamment la compétence transport. M. BESTMANN informe que le comité technique de la Régie des Eaux a arrêté une augmentation à 4,17 € le m3. La source « La Batarde » située sur la commune de Gex ne sera plus fonctionnelle en 2023.

3. Urbanisme : ont été reçues les demandes d'urbanisme :

DP : ENERGymOOV pour RABETTE Stéphane, HARRISSON Anthony, BEUCHER Mickaël, VIGNAULT Emilie, BAUDAT Bernard
➤ La DP HARRISSON Anthony étant en cours, est retirée de la liste.

DÉLIBÉRATIONS :

➤ **Délibération n° DEL2023-06 :**

Demande de subvention « Fonds Vert » pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux :

Courant 2022 une réflexion a été engagée portant sur l'évolution du projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux. L'étude faite par l'économie de flux du SIEA a révélé que des travaux d'isolation devaient être envisagés principalement sur le bâtiment de la mairie, bâtiment le plus énergivore.

Il a été demandé au cabinet d'architecte ATELIER B d'étudier la faisabilité du projet et d'effectuer une étude thermique pour établir un Avant-Projet Définitif (APD).

Cette opération s'inscrit dans les objectifs du « Fonds Vert » mis en place par l'Etat, dans le cadre de l'Axe 1 « La rénovation énergétique des bâtiments publics », qui vise à accélérer la transition écologique dans les territoires. Les études ainsi que les travaux seraient alors susceptibles de bénéficier de ce fonds. Le dossier doit être déposé avant le 31 mars 2023.

Accepté à l'unanimité

➤ **Délibération n° DEL2023-07 :**

Demande de subvention DETR pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux

Dans le cadre du projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux exposé ci-dessus, au même titre que le « Fonds Vert », cette opération s'inscrit dans les objectifs de la DETR au titre des « Travaux d'économie d'énergie réalisés sur les bâtiments, équipements et réseaux publics » visant une réduction durable des consommations énergétiques.

Accepté à l'unanimité

➤ **Délibération n° DEL2023-08 :**

Demande de subvention DETR pour l'achat d'un désherbeur thermique et d'un tracteur de 35 CV

Suite à la délibération n°DEL2023-05 du 07/02/2023 concernant le projet d'achat d'un désherbeur thermique pour l'entretien des espaces verts, afin de garantir les travaux de voirie relatifs à l'entretien des trottoirs (neige) ainsi que les accotements des fossés, chemins, et principalement de la voie verte, il est proposé d'acquérir en même temps un tracteur de 35 CV pour les services technique, équipé d'accessoires, notamment une lame à neige et un broyeur d'accotement.

Il est proposé de faire une demande de subvention DETR pour le financement de ces deux machines, dans la cadre de « L'acquisition d'équipements pour l'entretien des espaces publics de la collectivité ».

Accepté à l'unanimité

- **Demande de subvention DETR pour les travaux de création d'une voie d'accès du mail de l'école au chemin du Maroni**
La délibération est reportée dans l'attente de la réception des devis. Accepté à l'unanimité
- **Délibération n° DEL2023-09 :**
Acte notarié pour l'échange sur la parcelle n° 784 p sise Route du Col du Sac
La propriété de Monsieur JULIET sise Route du Col du Sac fait l'objet d'une division en lots. Une surface 25 m² du lot n°2 et une surface de 9 m² du lot n°1 feront l'objet d'une cession à M. JULIET, contre le déclassement de 37 m² du lot n°2 au profit de la commune de Farges, selon le plan ci-joint. Il convient de valider cet échange devant une notaire. Accepté à l'unanimité
- **Délibération n° DEL2023-10 :**
DYNACITÉ : Garantie d'emprunt pour les 7 logements locatifs sociaux rue du Maroni
DYNACITÉ a signé un acte de vente en l'État Futur d'achèvement, composé de 7 logements collectifs situés sur la commune de Farges, Rue du Maroni. Pour le financement de cette opération, un emprunt d'un montant de 949 300 € comprenant 7 lignes de prêt, a été contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
Cette dernière impose une garantie des collectivités, à hauteur de 50 % par la commune de Farges, et 50 % par le Conseil Départemental de l'Ain Accepté à l'unanimité
- **Délibération n° DEL2023-11 :**
Mise à disposition des parcelles C 887 et C 890 à la Régie des Eaux Gessiennes
Les travaux relatifs à la suppression de la STEP d'Asserans et de raccordement sur des effluents sur Collonges effectués par la Régie des Eaux Gessiennes sont terminés. L'ensemble du tènement appartient à la commune de Farges, car lors de la création de la STEP aucun acte n'est intervenu. La Communauté d'Agglomération du Pays de Gex, par délibération en date du 26 mai 2016, demande à la Régie des Eaux Gessiennes de devenir propriétaire de l'ensemble des biens notamment fonciers affectés au fonctionnement des services eau et assainissement. Il convient donc de mettre à disposition les parcelles C 887 et C 890 à la Régie des Eaux Gessiennes, à titre gratuit. Accepté à l'unanimité
- **Délibération n° DEL2023-12 :**
Réitération de la convention ENEDIS pour la parcelle n° B 1357
Une convention de servitudes a été régularisée entre la société ENEDIS et la commune de Farges le 25/11/2022 pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur la parcelle cadastrée section B n° 1357 sise chemin des Hutins à Farges, moyennant une indemnité unique et forfaitaire de 60 €. Il a été convenu une réitération par acte notarié dont l'office est chargé par la société ENEDIS, frais à sa charge, pour éviter tout incident. Accepté à l'unanimité
- **Vente de la maison sise 202 route d'Asserans 01550 Farges**
La délibération est reportée. Accepté à l'unanimité
- **Délibération n° DEL2023-13 :**
Maison sise 202 route d'Asserans 01550 Farges : changement de locataires et loyer
Le bâtiment sis 202 Route d'Asserans à Farges comprend au rez-de-chaussée un local commercial de 90 m², et à l'étage un logement de type T2 de 50 m² ainsi qu'un local commercial de 37 m². Les locataires du logement de type T2 ont donné leur préavis de départ et quitteront l'appartement le 31/03/2023, suite à cela Une créatrice d'art a émis le souhait d'installer son activité dans cet appartement de 50 m², et une photographe serait éventuellement intéressée pour partager cet espace. Il est donc proposé d'accorder la location du local de 50 m² à la créatrice d'art « Reflet d'Âme », qui prendrait à sa charge la sous-location ou la colocation en cas de coworking. Accepté à l'unanimité
- **Délibération n° DEL2023-14 :**
Engagement dans la certification forestière PEFC AURA
La commune a la possibilité d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable. La certification PEFC permet également de rendre la forêt communale éligible aux subventions délivrées par les acteurs publics (Europe, État, Conseils Régionaux et Départementaux, ...) et privés (Sylv'ACCTES). Accepté à l'unanimité
- **Délibération n° DEL2023-15 :**
Rectification de la délibération n° DEL2022-38
Suite à la délibération N° DEL2022-38 du 31 mai 2022 relative à la mise en place d'une taxe d'aménagement majorée secteurs "CHEF LIEU" et "LA CARRIERE", il est demandé de préciser que cette dernière, cible principalement les OAP "CHEF LIEU" et "LA CARRIERE" auxquelles s'ajoute des parcelles jouxtant les tènements des secteurs "La pièce" et "La vigne".
Les noms retenus pour la faisabilité des actions immobilières sont respectivement "CHEF LIEU" et "LA CARRIERE".
Les parcelles citées dans ladite délibération restent inchangées et débordent sur le tracé desdites OAP. Accepté à l'unanimité

DIVERS :

- ❖ Arrêté préfectoral sur le futur collisionneur du CERN, portant autorisation de pénétrer dans les propriétés privées sur les communes de Challex, Ferney-Voltaire, Prevessins-Moëns, Farges et Pougny pour la réalisation d'études de l'environnement naturel, de mesures géodésiques et de photographies dans le cadre de l'étude de faisabilité technique et financière du Futur Collisionneur Circulaire (FCC) du CERN. Il est précisé que le FCC ne passera pas sur la commune.
- ❖ Opération « La Nuit est Belle ! » 2023 : Le vendredi 22 septembre 2023, Farges participera à la nouvelle édition de « La nuit est belle » ! Comme plusieurs villes & villages, Farges éteindra l'éclairage public une nuit pour se joindre à cette action symbolique menée par le Grand Genève. Après une première version orientée astronomie et observation céleste, une seconde sur la biodiversité nocturne, cette troisième édition sera axée sur les économies d'énergie.
- ❖ Courrier de remerciement de M. ULLIEL à l'attention du Conseil Municipal suite à l'installation d'un lampadaire solaire chemin de la carrière.
- ❖ Suivi de la Police Municipale : Les communes de Collonges, Farges et Péron cherchent toujours activement à recruter 3 gardiens-brigadiers (de préférence titulaire du concours de gardien de police) à temps complet pour sa police pluri-communale.
- ❖ La Mairie a reçu un courrier de Mme BAYLAC actant son mécontentement quant au non-respect des horaires d'occupation du city stade ainsi que d'un manque de respect envers sa personne par certains usagers. Une réponse appropriée lui sera apportée.
- ❖ Lettres Collonges/Médecins. Mme le Maire poursuit les discussions avec la commune de Collonges pour une mutualisation des locaux afin de faciliter l'installation éventuelle de nouveaux médecins.
- ❖ Chemin de Beudet : Prochainement réfection d'une canalisation d'eaux-usée (sans doute en avril).
- ❖ Le Conseil Municipal de juin se tiendra à Pré Bouillet
- ❖ Mme Birgit EWERT informe que le thermostat de la salle polyvalente semble bloqué. Il lui est précisé que les agents voirie sont déjà intervenus, et qu'ils revérifieront le 22/03.

Séance levée à 22h20

Le secrétaire de séance,
Raphaël BILLON-BRUYAT



La Maire,
Monique GRAZIOTTI


The circular blue stamp contains the text "Mairie de FARGES" around the top edge and "1950 (AIN)" at the bottom, with a central emblem.

